

Décision

Générale

colonial

Décision n° 412 nommant M. Saller l'administrateur des Colonie, Directeur de l'Office des Changes.

n° 412

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mai 1943

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1943

Date du numéro
1 juin 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n. 393 du 19 Mai 1943 réglementant le fonctionnement de l'office des Changes de la Cote Française des Somalis, ensemble la décision n. 395 de même date fixant les détails d'application du dit arrêté

Vu l'arrêté 397 du 15 Mai 1943 confiant certains pouvoirs au représentant de la Caisse Centrale de la France Combattante ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

A titre provisoire. M SALER, Administrateur des colonies, chargé de mission temporaire, est nommé Directeur de l'Office des Changes. Il reçoit, en cette qualité, délégation de la signature pour : 1° le visa des opérations d'importation et d'exportation ; 2° application des dispositions des textes sus-visés du 15 Mai 1943. Il pourra, à cet effet, utiliser les services du représentant à Djibouti de la Caisse Centrale de la France Libre pour la délivrance des licences, la récupération des devises et l'étude des problèmes techniques d'ordre monétaire et financier.

Art. 2

La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel.

BAYARDELLE.